

COMMUNE



de SAINT-YORRE

**PROCES VERBAL de la séance
du Conseil d'Administration**

Séance du lundi 03 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 03 avril à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Yorre, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Président.

Étaient présents :

- M. KUCHNA Joseph
- Mme MOUBAMBA Stéphanie
- M. MARCAUD Hugues
- Mme SALGUES Marinette
- Mme BRUYERE Mireille

Absent excusé ayant donné pouvoir :

- M. LABONNE Gérard ayant donné pouvoir à Mme MOUBAMBA Stéphanie

Absents excusés :

- Mme CONDON Michèle
- Mme GAILLOT Nicole
- M. DESCAMPS Guillaume

Personnel administratif invité :

- M. MOURNET David
- Mme OTTO Flora
- Mme RAQUIN Marlène
- Mme DESTREE Sandrine

M. Joseph KUCHNA, Président de droit du Centre Communal d'Action Sociale, ouvre la séance du Conseil d'Administration à 18h30. Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil d'Administration et constate que le quorum est atteint.

Mme Mireille BRUYERE est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance précédente au vote. **Il est adopté à l'unanimité.**

Décision du Président depuis le Conseil d'Administration du 17 février 2023 :

05/2023 : Aide au restaurant scolaire du mois de février 2023

SERVICE ENFANCE JEUNESSE :

1- Accueil collectif de mineurs O² Bulle : convention d'objectifs et de moyens 2023 (annexe 1)

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°13/2022 instaurant une convention de partenariat entre le CCAS et certaines collectivités afin de répartir les charges financières inhérentes à la mise en œuvre d'actions en direction des enfants et adolescents, âgés de 3 à 17 ans, résidant dans les collectivités concernées ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la convention actualisant la participation des communes partenaires pour l'année 2023 présentée en annexe 1;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Vote POUR à l'unanimité

2- Accueil collectif de mineurs O² Bulle : tarifs des séjours d'été 2023 (annexe 2)

Considérant la nécessité de délibérer sur les tarifs des séjours de l'été 2023 de l'Accueil collectif de mineurs O² Bulle ;

BUDGET PREVISIONNEL SEJOUR 6-8 ANS <i>4 jours du 10 au 13 juillet 2023 - 16 places - Cublize (69)</i> <i>Encadrement : Héloïse (BAFA + BAFA Stagiaire) + Léo (BAFA)</i>			
	CHARGES	Prix unitaire	16 enf
ACTIVITES	Equitation	20	320
	Mini-golf	3,5	56
	Baignade biologique	3	48
PETITS MATERIELS	Produits entretien etc...		30
ALIMENTATION	Courses repas 4 jours		200
HERBEGEMENT	Camping + barnum + petit réfrigérateur	0	250
TRANSPORT	Carburant		50
	Location minibus Leclerc		175
ENCADREMENT	2 animateurs : 1 CDD + 1 CEE		1150
TOTAL			2279
RECETTES			
PSO CAF			345,6

Recettes familles			2080		
TOTAL			2425,6		
RESULTAT			146,60 €		
TARIFS	Communes partenaires	90	110	130	150
	Communes non partenaires	110	130	150	170

BUDGET PREVISIONNEL SEJOUR 8-11 ANS

5 jours du 24 au 28 juillet 2023 - 16 places - Cublize (69)

Encadrement : Arnaud (BPJEPS) + Manon (BAFA)

	CHARGES	Prix unitaire	16 enf + 2 anim		
ACTIVITES	Accrobranche	25	400		
	Equitation	20	320		
	Tir à l'arc	15	240		
	Baignade biologique	3	48		
PETITS MATERIELS	Produits entretien etc...		30		
ALIMENTATION	Courses repas 5 jours		300		
HERBEGEMENT	Camping + barnum + petit réfrigérateur		320		
TRANSPORT	Carburant - transport		50		
	Location minibus Leclerc		220		
ENCADREMENT	2 animateurs : 1 CDD + 1 CEE		1442		
TOTAL			3370		
RECETTES					
PSO CAF			432		
Recettes familles			2880		
TOTAL			3312		
RESULTAT			-58,00 €		
TARIFS	Communes partenaires	120	150	180	210
	Communes non partenaires	150	180	210	240

BUDGET PREVISIONNEL SEJOUR ADOS 12-15 ANS

5 jours du 17 au 21 juillet 2023 - 16 places - Cublize (69)

Encadrement : Julie (BAFD) + Léo (BAFA)

	CHARGES	Prix unitaire	16 enf
ACTIVITES	Accrobranche	25	400
	Rando VTT	19	304
	Tir à l'arc	15	240
	Baignade biologique	3	48
PETITS MATERIELS	Produits entretien etc...		30

ALIMENTATION	Courses repas 5 jours					350
HERBEGEMENT	Camping + barnum + petit réfrigérateur					320
TRANSPORT	Carburant - transport					50
	Location minibus Leclerc					220
ENCADREMENT	2 animateurs : 1 CDD + 1 CEE					1442
TOTAL						3404
RECETTES						
PSO CAF						432
Recettes familles						2880
TOTAL						3312
RESULTAT						-92,00 €
TARIFS	Communes partenaires	120	150	180	210	
	Communes non partenaires	150	180	210	240	

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

Vote POUR à l'unanimité

3- Compte de Gestion 2022- budget Accueil collectif de mineurs O² Bulle

Il est proposé au Conseil d'Administration, après avoir vérifié les écritures comptables de l'exercice 2022 de l'Accueil collectif de mineurs O2 Bulle, d'adopter le Compte de Gestion 2022 de l'Accueil collectif de mineurs O2 Bulle établi par Monsieur KINDERSTUTH Marc, trésorier.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

Vote POUR à l'unanimité

4- Compte Administratif 2022 - budget Accueil collectif de mineurs O² Bulle (annexe 3)

Monsieur le Président cède la présidence à la doyenne de l'assemblée, Madame SALGUES Marinette afin de lui permettre de faire voter le Compte Administratif de l'exercice 2022 de l'Accueil collectif de mineurs O2 Bulle.

Considérant que Monsieur Joseph KUCHNA, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022, les finances de l'Accueil collectif de mineurs O2 Bulle, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Il est proposé au Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance des résultats de la gestion 2022 de l'Accueil collectif de mineurs O2 Bulle, d'adopter, hors la présence de Monsieur le Président, le Compte Administratif de l'exercice 2022 qui se décompose comme suit et de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et crédits annulés :

Fonctionnement :

Dépenses.....	239 401.18 €
Recettes	224 085.90 €
Résultat de l'exercice	- 15 315.28 €

Résultat antérieur reporté.....	0.00 €
Résultat cumulé	- 15 315.28 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

Vote POUR à l'unanimité

Monsieur le Président réintègre l'assemblée à l'issue du vote.

5- Affectation du résultat 2022 - budget Accueil collectif de mineurs O² Bulle

Après avoir examiné le Compte Administratif de l'Accueil collectif de mineurs O2 Bulle, statuant sur l'affectation du résultat et constatant que le Compte Administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de - 15 315.28 € ;

Il est proposé au Conseil d'Administration, l'exposé entendu, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)..... -15 315.28 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit).....0.00 €

C Résultat cumulé à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)..... -15 315.28 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

R 001 (besoin de financement).....0.00 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement0.00 €

Besoin de financement F =D+E.....0.00 €

AFFECTATION = C=G+H..... -15 315.28 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement.....0.00 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement D 002..... 15 315.28 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

Vote POUR à l'unanimité

6- Budget primitif 2023 - budget Accueil collectif de mineurs O² Bulle (annexe 4)

Le Conseil d'Administration est invité à approuver le budget primitif de l'exercice 2023 du de l'Accueil collectif de mineurs O2 Bulle, qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	339 376.28 €
Recettes.....	339 376.28 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses.....	Néant
Recettes.....	Néant

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

Vote POUR à l'unanimité

Questions diverses

- **Remplacements de Mme Raquin par Mme Pompon** : Mme Raquin sera absente de début juin à mi-novembre. Elle prévoit de former Mme Pompon sur ses missions administratives en son absence. Mme Pompon fera également le lien avec la directrice du CCAS et le directeur général des services. Concernant les missions de terrain de Mme Raquin, ses heures seront réparties sur les agents déjà présents et autonomes.
- **Arrêt de contrat pour Mme Delaurent** : Mme Delaurent est en contrat aidé jusqu'au mois de juin et sera en congé maternité à la fin de son contrat. Ses heures seront réparties sur les agents déjà en poste. Pour pourvoir le total des heures non effectuées, un recrutement d'un CDD 20h sera nécessaire.
- **Ouverture de l'accueil de loisirs** : Afin d'ouvrir l'accueil de loisirs, il est indispensable que soient présents des agents titulaires du diplôme de direction. Mme Delaurent et Mme Raquin étant absentes sur ces périodes, et afin que Mme Pompon ne se retrouve pas seule et en difficulté, il est prévu de faire passer un Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) à Mme Caute. Ainsi, elles pourront se relayer en cas d'absence.
- **Sortie de fin d'année du mercredi** : Selon le souhait de l'équipe d'animation, une sortie de fin d'année à Noyant d'Allier est proposée. Deux activités sont prévues ; pour les primaires le vélorail et pour les maternelles, la découverte du palais de la miniature. Le coût prévisionnel de cette sortie est de 934,00 TTC pour le transport en car, les entrées et les activités.
- **Fermeture de l'accueil de loisirs des vacances d'été au 31 Août au soir** : L'accueil de loisirs sera fermé le vendredi 01 septembre afin de pouvoir programmer une journée de pré-rentrée avant la rentrée scolaire du 04 septembre.

MARPA :

7- Compte de Gestion 2022 - budget MARPA

Il est proposé au Conseil d'Administration, après avoir vérifié les écritures comptables de l'exercice 2022 de la MARPA, d'adopter le Compte de Gestion 2022 de la MARPA établi par Monsieur KINDERSTUTH Marc, trésorier.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

Vote POUR à l'unanimité

8- Compte Administratif 2022 - budget MARPA (annexe 5)

Monsieur le Président cède la présidence à la doyenne de l'assemblée, Madame SALGUES Marinette, afin de lui permettre de faire voter le Compte Administratif de l'exercice 2022 de la MARPA.

Considérant que Monsieur Joseph KUCHNA, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022, les finances de la MARPA en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Il est proposé au Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance des résultats de la gestion 2022 du budget de la MARPA, d'adopter, hors la présence de Monsieur le Président, le Compte Administratif de l'exercice 2022 qui se décompose comme suit et de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et crédits annulés :

Fonctionnement :

Dépenses.....	459 170.89 €
Recettes	411 451.66 €
Résultat de l'exercice	- 47 719.23 €
Résultat antérieur reporté.....	77 333.94 €
Résultat cumulé.....	29 614.71 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

Vote POUR à l'unanimité

Monsieur le Président réintègre l'assemblée à l'issue du vote.

9- Affectation du résultat 2022 - budget MARPA

Après avoir examiné le Compte Administratif de la MARPA, statuant sur l'affectation du résultat et constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 29 614.71 € ;

Il est proposé au Conseil d'Administration, l'exposé entendu, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)..... - 47 719.23 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)..... 77 333.94 €

C Résultat cumulé à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)..... 29 614.71 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

R 001 (besoin de financement).....0.00 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement0.00 €

Besoin de financement F =D+E.....0.00 €

AFFECTATION = C=G+H..... 29 614.71 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement.....0.00 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002..... 29 614.71 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

Vote POUR à l'unanimité

10- Budget primitif 2023 - budget MARPA (annexe 6)

Le Conseil d'Administration est invité à approuver le budget primitif de l'exercice 2023 de la MARPA qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses..... 449 214.71 €

Recettes..... 449 214.71 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses..... 5 000.00 €

Recettes..... 5 000.00 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

Vote POUR à l'unanimité

Questions diverses

- **Retour sur le salon du sénior 2023** : 650 personnes étaient présentes sur ce salon qui s'est déroulé à la salle des Fêtes de Vichy les 17 et 18 mars 2023. Très bonne communication de la MARPA auprès des usagers. Mme Destrée a reçu des appels suite à cette journée.
- **Rencontre de terrain avec les responsables de la section hébergement du Conseil Départemental le 09/06/2023** : doit avoir lieu la visite de 4 représentants du Conseil Départemental qui s'occupe de la section hébergement, de la démarche qualité des établissements sanitaires et sociaux, du renouvellement de la signature CPOM et de l'attribution du nombre de lits à l'aide sociale. La rencontre aura lieu sur la matinée. Un travail doit être établi en amont sur des pistes d'amélioration de la qualité de vie de la MARPA.
- **Anniversaire 100 ans d'un résident** : l'anniversaire d'une résidente ayant 100 ans cette année aura lieu le 01 juin 2023 à la MARPA. Mme Destrée est en train de mettre en place une animation conjointe entre les résidents, le personnel, et la classe de CM2 de Mme Barreau. Un pot et un spectacle sont prévus.

SAD :

11- Compte de Gestion 2022 - budget SAD

Il est proposé au Conseil d'Administration, après avoir vérifié les écritures comptables de l'exercice 2022 du Service d'Aide à Domicile, d'adopter le Compte de Gestion 2022 du Service d'Aide à Domicile établi par Monsieur KINDERSTUTH Marc, trésorier.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

Vote POUR à l'unanimité

12- Compte Administratif 2022 - budget SAD (annexe 7)

Monsieur le Président cède la présidence à la doyenne de l'assemblée, Madame SALGUES Marinette, afin de lui permettre de faire voter le Compte Administratif de l'exercice 2022 du Service d'Aide à Domicile.

Considérant que Monsieur Joseph KUCHNA, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022, les finances du Service d'Aide à Domicile, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Il est proposé au Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance des résultats de la gestion 2022 du budget du Service d'Aide à Domicile, d'adopter, hors la présence de Monsieur le Président, le compte administratif de l'exercice 2022 qui se décompose comme suit et de déclarer toutes les déclarations toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et crédits annulés :

Fonctionnement

Dépenses	237 049.88 €
Recettes	219 703.33 €
Résultat de l'exercice	- 17 346.55 €
Résultat antérieur	- 4 496.36 €
Résultat cumulé de l'exercice	- 21 842.91 €

Investissement

Résultat cumulé	3 640.00 €
-----------------------	------------

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

Vote POUR à l'unanimité

Monsieur le Président réintègre l'assemblée à l'issue du vote.

13- Affectation du résultat 2022 - budget SAD

Conformément à l'article L314-7 du Code de l'Action Sociale et des familles, le Conseil Départemental examine les propositions d'affectation du résultat et les éléments budgétaires transmis par le CCAS, les valide et fixe le tarif horaire des interventions à domicile de ce service.

Il est proposé au Conseil d'Administration, l'exposé entendu, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

Résultat comptable de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 17 346.55 €
Résultat reporté.....	- 4 496.36 €
Résultat cumulé de l'exercice.....	- 21 842.91 €

Il est donc proposé d'affecter le résultat 2022 de la manière suivante :

Réserves :

- Reprise sur l'excédent affecté à la couverture du besoin en fonds de roulement
(Réserve de trésorerie) 0 €
Le solde de cette réserve de trésorerie est désormais de 25 579.20 €
- Reprise de la réserve de compensation des déficits d'exploitation..... 0 €

Rappel affectation résultat 2021 :

Report à nouveau :

- report à nouveau déficitaire en 2022..... 4 500.00 €
- report à nouveau déficitaire en 2023 à intégrer l'excédent reporté4 496.36 €

Affectation résultat 2022 :

Report à nouveau :

- report à nouveau déficitaire en 2024..... 5 782.18 €
- report à nouveau déficitaire en 2025..... 5 782.18 €
- report à nouveau déficitaire en 2026..... 5 782.19 €

Résultat d'investissement

Solde d'exécution d'investissement

R 001 (excédent ou déficit d'investissement à reporter sur le compte 001)..... 3 640.00 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

Vote POUR à l'unanimité

14- Budget primitif 2023 - budget SAD (annexe 8)

Le Conseil d'Administration est invité à approuver le budget primitif de l'exercice 2023 du Service d'Aide à Domicile qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 277 617.78 €
Recettes..... 277 617.78 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses..... 0.00 €
Recettes..... 5 840.00 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

Vote POUR à l'unanimité

CCAS :

15- Compte de Gestion 2022 - budget CCAS

Il est proposé au Conseil d'Administration, après avoir vérifié les écritures comptables de l'exercice 2022 du CCAS, d'adopter le Compte de Gestion 2022 du CCAS établi par Monsieur KINDERSTUTH Marc, trésorier.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

Vote POUR à l'unanimité

16- Compte Administratif 2022 - budget CCAS (annexe 9)

Monsieur le Président cède la présidence à la doyenne de l'assemblée, Madame SALGUES Marinette, afin de lui permettre de faire voter le Compte Administratif de l'exercice 2022 du CCAS.

Considérant que Monsieur Joseph KUCHNA, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022, les finances du CCAS en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Il est proposé au Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance des résultats de la gestion 2022 du budget du CCAS, d'adopter, hors la présence de Monsieur le Président, le compte administratif de l'exercice 2022 qui se décompose comme suit et de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et crédits annulés :

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	38 961.37 €
Recettes	41 383.00 €
Résultat de l'exercice	2 421.63 €
Résultat antérieur reporté	34 457.55 €
Résultat cumulé	36 879.18 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

Vote POUR à l'unanimité

Monsieur le Président réintègre l'assemblée à l'issue du vote.

17- Affectation du résultat 2022 - budget CCAS

Après avoir examiné le Compte Administratif du CCAS, statuant sur l'affectation du résultat et constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 36 879.18 € ;

Il est proposé au Conseil d'Administration, l'exposé entendu, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)..... 2 421.63 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)..... 34 457.55 €

C Résultat cumulé à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)..... 36 879.18 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

R 001 (besoin de financement).....0.00 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement.....0.00 €

Besoin de financement F =D+E.....0.00 €

AFFECTATION = C=G+H.....36 879.18 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement.....0.00 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002..... 36 879.18 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

Vote POUR à l'unanimité

18- Budget primitif 2023 - budget CCAS (annexe 10)

Le Conseil d'Administration est invité à approuver le budget primitif de l'exercice 2023 du CCAS qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses.....150 614.00 €

Recettes150 614.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses..... Néant

Recettes Néant

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

Vote POUR à l'unanimité

19- Dispositif « Permis de conduire »

Monsieur le Président rappelle les modalités d'attribution de l'aide au financement du permis de conduire instauré par la délibération n° 37/2020 du CCAS :

- ▶ Dispositif à destination des jeunes Saint-Yorrais âgés de 15 à 25 ans non révolus sous condition de ressources (revenu fiscal de référence inférieur à 60 000 €) ;
- ▶ Aide de 410,00 € versée directement à l'auto-école choisie par le bénéficiaire après la réalisation de 35 heures d'activités d'intérêt collectif pour la Commune de Saint-Yorre.

L'aide au permis de conduire a été attribué à 1 jeune Saint-Yorrais.

Questions diverses

- **Bilan de l'aide au chauffage 2022-2023** : sur 27 personnes, 24 ont bénéficié de l'aide au chauffage cet hiver. 1 dossier n'était pas complet, et 2 personnes ne remplissaient pas la condition de l'âge.
- **Repas des anciens 2023** : Sollicitation de l'orchestre Gil Orchestra afin de connaître leur disponibilité sur le mois d'octobre. La date du 15 octobre 2023 est retenue par les membres du Conseil d'Administration.
- **L'animation sécurité routière du 06 avril 2023** : l'animation sécurité routière qui devait avoir lieu le 06 avril 2023 a été annulée du fait du faible nombre de participants. Elle est reportée au 20 juin 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Président,

Pour le président *Myaiché*,
La vice-présidente

Stéphanie Maubamba
Joseph KUCHNA

La Secrétaire de séance,

Mireille BRUYERE



